



Moissy-Cramayel, le 22/10/16

MOISSY PFC

Accidents de Travail à Moissy PFC : une gestion calamiteuse !

Deux Accidents de Travail ont eu lieu récemment à la PFC, tous deux en **brigade d'après-midi** : en premier, l'AT de Damien, qui a voulu rentrer dans un camion avec un trans-palette alors que le pont n'était pas mis, et a donc été stoppé net suite au choc du trans-palette et du camion, et en deuxième, l'AT de Sergine, qui s'est bloqué le bras gauche alors qu'elle travaillait au six faces. Dans les deux cas, l'attitude de l'encadrement a franchement laissé à désirer !

☠... ***Et il ne faut pas que cela se reproduise !!*** ☠

Dans le cas de Damien, une chef d'équipe d'après-midi lui a carrément dit : "retourne bosser, on verra ça plus tard", ce qui n'est pas sans nous rappeler le cas d'Emeline Broequevielle, la factrice de Villeneuve d'Ascq (Nord) qui a fait un AVC sur son lieu de travail il y a quelques mois, et qui a finalement été secourue grâce à l'intervention d'un camarade de SUD, membre du CHSCT ! Cette femme est maintenant à moitié paralysée d'un côté, à cause de son encadrement qui a fait obstruction à la venue des secours, qui ne sont arrivés qu'après 3 heures de souffrances et de demandes d'appel des pompiers de cette dernière ! De plus, Sébastien Carré, le membre de **SUD** & du **CHSCT** qui l'a aidé, s'est retrouvé en mise à pied et en procédure disciplinaire, et doit passer prochainement en **commission disciplinaire** ... **Parce qu'il l'a aidée !**

☠ **Cette décision crapuleuse de La Poste** a motivé la collègue à médiatiser son histoire, et à porter plainte au pénal pour non-assistance à personne en danger.

Nous vous tiendrons au courant des suites de cette affaire, dès que le jugement aura été rendu... 

... Damien est toujours en accident de travail, depuis plus de deux semaines, avec un hématome au ventre, consécutif au fait d'avoir tapé dans le volant du transpalette quand il s'est arrêté net en tapant le bord du camion.

Quant à Sergine, tout le monde à la PFC (y compris les chefs d'équipe) sait bien qu'elle a eu une opération du bras gauche, qu'elle a des vis dans l'épaule, et qu'elle a des dispenses médicales. Il est donc **criminel** de la mettre sur des positions de travail de toute évidence génératrices de TMS (Troubles Musculo- Squelettiques) et qui ne font qu'aggraver ses problèmes de santé.

De plus, quand elle a voulu déclarer son accident de travail, une chef d'équipe d'après-midi (eh oui, encore !), puis le CAP d'après-midi lui ont dit que ce n'était pas un AT, mais plutôt les suites de sa maladie ! Et, suite à cela, **PERSONNE** ne s'est occupé d'elle, elle est partie d'elle-même à l'hôpital, par ses propres moyens, c'est à dire en bus, sans que personne n'ait appelé les secours !

Ce genre de comportement est inadmissible de la part de l'encadrement ! ☠

Les chefs d'équipe sont-ils formés pour remplir les feuillets d'accident de travail ? On ne peut que se poser la question, car dans les feuillets de Damien & Sergine, il y avait des erreurs, et Damien a été obligé de revenir à la PFC pour refaire ses papiers de prise en charge, alors que Sergine n'a pas été considérée comme étant en Accident de Travail. Sergine s'est pourtant blessée **SUR SA POSITION DE TRAVAIL**, donc pourquoi lui refuser d'être prise en accident de travail ? Ses jours d'arrêt ont été comptabilisés en **Congé Maladie**, et c'est anormal ! Car elle a dû avancer de sa poche des frais médicaux qui auraient été gratuits si elle avait été prise en charge en AT.

Y aurait-il de la part de la **Direction du centre** une volonté de faire baisser artificiellement (et sur le dos des collègues) le *taux d'Accidentologie de 2016*, ou est-ce juste de la part de **certains encadrants** une volonté de faire du zèle dans la lutte contre les AT, ou encore un ras-le-bol généralisé dès qu'un imprévu négatif survient sur la PFC, leur donnant du travail en plus ?

En effet, durant l'année 2015, la PFC a enregistré plus de 25 AT, ce qui est un chiffre énorme, qui fait une moyenne de plus de 2 Accidents de Travail par mois **et donne lieu à des sanctions financières de la Sécurité Sociale pour la PFC.**

Nous nous devons cependant d'alerter les agents sur certaines **déviations de comportement** concernant le respect des procédures, peut-être dues aux pressions de certains encadrants, ou à la "**pression du chiffre**", ou encore aux agents qui veulent parfois trop s'investir dans le boulot, ou montrer qu'ils sont plus compétents que les autres, et de ce fait génèrent des situations dangereuses pour eux-mêmes et pour les gens qui travaillent autour.

Nous venons au travail pour gagner notre vie, pas pour la perdre !

Nous appelons également les collègues à une vigilance accrue, la "période" approche, le centre se remplit de plus en plus, et la circulation (à pied ou en véhicule) est de plus en plus dangereuse. Rappelons également qu'un tracteur doit tracter au maximum 5 CP vides ou pleins, et qu'un transpalette simple fourche est conçu pour prendre une seule palette...

Et non deux !! ☠☠

Le respect des consignes de sécurité est plus que nécessaire !